Contenus et appellations des documents cantonaux pour la communication des résultats des évaluations (année scolaire 2021-2022)

Canton	Documents
BE-fr	Dossier d'évaluation : contient tous les documents déterminants pour le parcours scolaire (y compris autoévaluation des
	compétences disciplinaires et transversales)
	Attestation de fréquentation : fin de 1 ^{re} , 2 ^e 3 ^e et 5 ^e
	Rapport de passage en 8 ^e (provisoire au 1 ^{er} semestre)
	Rapport d'évaluation : fin de 4e, 6e, 7e, 8e, 9e, 10e et 11e
FR-fr	Dossier d'évaluation : renseigne sur le travail, le comportement et l'attitude de l'enfant en classe.
	Bilan de fin 4e et 6e qui indique le degré de maîtrise des connaissances et compétences acquises au terme du cycle
	Dossier de passage, accompagné d'une autoévaluation en 8 ^e
	Brevet de compétences en informatique (inséré à la fin du bulletin scolaire)
	Bulletin scolaire semestriel
GE	Bulletin scolaire trimestriel: point de situation trimestriel dès la 1 ^{re} année. Durant les 2 premières années, il atteste les
	3 réunions d'information annuelles destinées aux parents et les informe de la progression de l'élève dans ses apprentissages
	dans la vie scolaire et dans les domaines disciplinaires. Au cycle 3, il fait également état de l'évaluation du comportement de
	l'élève.
	Livret de scolarité obligatoire : distribué dès la 4e année, contient toutes les informations concernant l'élèves ainsi que les notes
	et/ou appréciations de fin d'année.
JU	Bulletin scolaire semestriel, dès la 3e année. Au cycle 3 (années 9-11), on calcule la moyenne arithmétique des deux semestres en la seconda de la constant
	au sec I (sauf s'il y a eu un changement de niveau au semestre, dans ce cas seules les notes du 2e semestre sont prises en compte).
NE	Activités et apprentissages : traces significatives des progressions des apprentissages au cycle 1.
	Évaluation-bilan : de la 2º à la 4º année
	Bilan semestriel: de la 5 ^e à la 7 ^e année; remis à la fin du 1 ^{er} semestre afin d'informer sur les progressions des apprentissages de
	l'élève dans les domaines disciplinaires, les capacités transversales et la formation générale.
	Rapport d'évaluation à la fin de la 8e et de la 9 uniquement pour les élèves qui ont une moyenne entre 4.7 et 4.8 dans les
	futures disciplines à niveaux (cas limites pour l'attribution des niveaux).
	Bulletin scolaire annuel pour les années 1-7 (pour les années 1 et 2, un feuillet attestant en principe de la poursuite de scolarité
	de l'élève dans l'année suivante est inséré dans le bulletin scolaire)
	Bulletin scolaire semestriel dès la 8º
VS-fr	Dossier d'évaluation : rassemble les documents officiels relatifs à l'évaluation élaborés durant l'année scolaire comme les
	évaluations intermédiaires, le bulletin de semestre, les rapports de transfert de niveau, les décisions et rapports relatifs à des
	mesures d'enseignement spécialisé, à des élèves allophones ou aux conditions de passation particulières des épreuves.
	Bulletin scolaire semestriel: celui du 1er semestre n'a qu'une valeur indicative
	Livret scolaire : contient le bulletin des notes annuelles, les décisions de promotion, de passage avec des mesures particulières,
	de dispenses de notes, de mesures pour élèves allophones et, au cycle 3, des décisions de transfert de niveau.
VD	Dossier d'évaluation : Comprend minimalement les résultats aux épreuves cantonales et les bulletins scolaires. Peut également
	comprendre les travaux, sommatifs ou non, les plus représentatifs de la progression de l'élève, ainsi que les documents officiels
	relatifs à l'éducation physique.
	Attestation de fréquentation : fin de 2 ^e Point de situation semestriel : dès la 3 ^e , contient les appréciations/notes et les absences, ainsi que les commentaires du conseil
	de classe si l'établissement en a fait le choix. Ce document mentionne également la ou les disciplines pour lesquelles les
	objectifs auraient été adaptés ou dont l'élève aurait été éventuellement exempté (programme personnalisé).
	Bulletin scolaire annuel : dès la 3e, présente les résultats obtenus par l'élève durant l'année scolaire et, le cas échéant, les
	décisions concernant son parcours ultérieur. Dès la 9e, un <i>bulletin scolaire semestriel</i> présente les résultats obtenus par l'élève
	durant le premier semestre et les décisions prises au terme de celui-ci.
	Certificat de fin d'études secondaires I : fin de 11e, renseigne sur la voie fréquentée. Une annexe à ce document mentionne la
	voie, l'option fréquentée et, le cas échéant, les niveaux suivis et/ou les éventuelles adaptations liées à un programme
	personnalisé. Si les conditions d'obtention du certificat ne sont pas atteintes, l'élève reçoit une Attestation de fin de scolarité.
TI	Point de situation semestriel : de la 3e à la 11e année, commentaires sur la progression des apprentissages, sur les capacités
	transversales et sur le comportement.
	Bulletin scolaire annuel : contient le bulletin des notes annuelles ainsi que les décisions de promotion.

 $\textbf{Source:} \ \mathsf{Documents} \ \mathsf{officiels.}$

Réalisation du tableau : Institut de recherche et de documentation pédagogique (2022).